

Duplicata

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
de CAEN

Place Gambetta - BP 555  
14037 CAEN CEDEX  
Tél : 02.31.85.40.00  
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

**RECEPISSE DE DEPOT**

Maîtres Frédéric JOUANNO et Jérôme HOUDAN  
1 boulevard Georges Pompidou  
14000 CAEN

V/REF :

N/REF : 2008 B 693 / 2009-A-2827

Le Greffier du Tribunal de Commerce de CAEN certifie qu'il a reçu le 03/07/2009,

Rapport du Commissaire à la transformation  
- Transformation en société par actions simplifiée

Concernant la société

PTBG Expertise et Audit  
Société à responsabilité limitée  
1 rue du Bocage  
Campus Effiscience - Caen la Mer  
14460 Colombelles

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-2827 le 03/07/2009

R.C.S. CAEN 507 680 668 (2008 B 693)

Fait à CAEN le 03/07/2009,

Le Greffier



# Philippe de LA CHAISE

*Expert Comptable*

*Commissaire aux Comptes*

*Conseil en Organisation et Gestion de Patrimoine*

*Chartered Certified Accountant*



**PTBG EXPERTISE ET AUDIT  
SARL AU CAPITAL DE 200 €**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

11, rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris

Tél. : 01 47 54 91 32 – Fax : 01 47 54 92 20 – Port. : 06 14 65 56 32 – E-mail : philippedelachaise@wanadoo.fr

Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque, libellé à son nom.

SIRET 407 987 254 000 98

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société PTBG EXPERTISE ET AUDIT en Société par Actions Simplifiée.

Assemblée du 11 Juillet 2009

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société PTBG EXPERTISE ET AUDIT et en application des dispositions de l'article L. 224-3 et L. 223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social et sur les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous attestons également, que nous n'avons relevé, à l'examen des documents juridiques, aucun avantage particulier pouvant exister au profit, soit d'associés, soit de tiers.

Fait à PARIS, le 22 juin 2009

**Philippe de LA CHAISE**  
*Expert Comptable*  
*Commissaire aux Comptes*  
11, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris  
Tél. 01 47 54 91 32 - Fax 01 47 54 92 20

**PHILIPPE DE LA CHAISE**  
Commissaire aux Comptes